

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 132 portant désignation pour année 1964 des Assesseurs des Tribunaux autochtones.

n° 132

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date de publication
25 janvier 1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

Les notables désignés comme assesseurs des Tribunaux autochtones des Cercles de Dikhil, Ali-Sabieh, Tadjourah et Obock par l'arrêté n° 89 du 24 janvier 1963 sont reconduits dans leurs fonctions pour l'année 1964. Sont nommés assesseurs des tribunaux autochtones du Cercle de Djibouti, pour l'année 1964, les notables ci-dessous désignés : a) Tribunal du 1^{er} degré. Assesseurs titulaires : M. Abdallah Youssouf, Bédoutaméla, Chef du Quartier n°4 1, de coutume Afar ; M Sougue Miguil, Issa Fourlaba, boucher, de coutume Issa. Assesseurs adjoints : M. Mohamed Ali dit «Dig-Dig», Bédoutaméla, retraité, de coutume Afar ; M. Saleh Ahmed Koubati et Abdoukader Ahmed, commerçant, de coutume Arabe ; M. Mohamed Abdi Gas, Aber-Awal, Abdi Abokor, Aber Yonis, tailleur, et M. Ahmed Djegne Chamarkeh, Gadabourcy Abar Afan, ancien combattant, de coutume Somalie; M. Abdou Mohamed Moufta, tailleur, de coutume soudanaise. b) Tribunal du 2^o degré. Assesseurs titulaires : M. Houmed Abdallah. Afar Assoba, commerçant, de coutume Afar ; M. Assowe. Waiss Abaneh, dit « Abrar», Issa Mamassan, boucher, de coutume Issa. Assesseurs adjoints : M. Dabela Guirkala. Afar aissamale commerçant. de coutume Afar ; M. Djama Oudine, Issa odhagob, boucher, de coutume Issa

- Abdul Halim Ahmed, Arabe Hagbari, commerçant, de coutume Arabe; M. Houssein Abdou Kassim, Arabe Chebani, propriétaire, de coutume Arabe ; M. Houssein Ismaël Samatar, Aber-Awal, employé et M. Osman Oufane, ancien sergent garde cercle, Gadabourcy Mahamadassé, de coutume Arabe ; — M. Mohamed Abdallah, ancien sergent-chef de la Milice, de coutume Soudanaise.